

COVID-19 CONDUITE A TENIR ETUDIANT(E)S



Version 06/10/2020

**Je suis Covid-19
positif (PCR
positive)**

- Je contacte mon médecin traitant par téléphone (ou le 15 si j'ai des difficultés respiratoires)
- Je ne viens pas à l'Université, je m'isole à domicile, évite toute activité collective, porte un masque dès que je ne suis pas seul
- Je me signale à signalement.covid@uca.fr en précisant : nom, prénom, téléphone, filière (promotion, groupe TD/TP), type de logement (si CROUS : bâtiment, étage, chambre), date de début des symptômes, liste des étudiants ou personnel de l'Université m'ayant cotoyé sans mesure barrière (pas de masque et pas de distanciation physique) jusqu'à 48h avant le début des symptômes, ou dans les 48 heures précédant mon test si je n'ai pas de symptômes.
Je précise si j'ai déjà eu une PCR positive dans le passé.
- Si j'ai un certificat médical ou une attestation d'isolement, je le transmets à la scolarité de ma composante, sinon je transmets une attestation sur l'honneur justifiant de la nécessité de mon isolement. A la troisième absence, un certificat médical peut être exigé.
- Je peux récupérer en pharmacie pendant 14 jours des masques chirurgicaux (en présentant soit mon résultat PCR +, soit un e-mail reçu de l'Assurance Maladie, soit un sms reçu de l'Assurance Maladie)

Je suis **symptomatique**

Je suis **asymptomatique**

Je reste en isolement au moins 7 jours et autant que nécessaire pour ne reprendre qu'après 48h sans signe clinique ni fièvre

Si je développe des symptômes

Je reste en isolement pendant 7 jours après le test.

- Durant mon éviction :
 - Si je réside dans un logement partagé (CROUS, résidence...), je n'utilise pas les parties communes.
 - Si je réside au CROUS, je me signale au CROUS.
 - Si je suis en colocation : j'informe rapidement mes colocataires/famille de ma positivité

Je ne fais pas de PCR "de contrôle" (elle peut restée positive sans que je sois contagieux).

Suite à cette éviction, je peux reprendre mon activité universitaire.

Pendant **7 jours** après la fin de mon isolement :

- je porte un masque chirurgical plutôt qu'en tissu
- **je ne fais pas de sport** collectif ou dans une salle en présence d'autres personnes
- je **limite ma vie sociale** (pas de fréquentation de restaurants, BU, soirées...)

Les symptômes de la Covid-19 :

Toux, fièvre, état grippal, perte de l'odorat, perte du goût...

La perte d'odorat ou de goût peut perdurer après la disparition des autres symptômes. Isolée, elle ne contre-indique pas la fin de l'éviction.

Surveillance

Je surveille mon état de santé et pense à prendre ma température 2 fois par jour. Je n'hésite pas à téléphoner à mon médecin si j'ai un doute ou si je présente des symptômes inhabituels ou pour tout autre problème de santé. Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15.

La CPAM et le SSU vont me contacter en tant que cas positif

Je me prépare à leur contact, en listant les personnes que j'ai pu contaminer : si je suis symptomatique, les personnes cotoyées dans les 2 jours avant le début des symptômes, si je suis asymptomatique dans les 7 jours avant le test positif. Le risque de contamination est significatif si le contact a eu lieu sans port de masque ou de distanciation physique, s'il était prolongé et en milieu intérieur (voir la définition précise dans la conduite à tenir "Je suis cas contact")

Je suis les directives de la CPAM, de l'ARS ou de mon médecin

IMPORTANT

Ne pas refaire de test PCR pour la levée de l'isolement ; pas de nécessité de certificat de non-contagiosité / de guérison